



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4174

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôles de compétitivité Axelera, Techtera, Tenerrdis, CARA, Lyonbiopôle, Cluster Lumière, association EDEN et réseau FoodTech - Attribution de subventions de fonctionnement pour leur programme d'actions 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charriot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020

Délibération n° 2020-4174

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Pôles de compétitivité Axelera, Techtera, Tenerrdis, CARA, Lyonbiopôle, Cluster Lumière, association EDEN et réseau FoodTech - Attribution de subventions de fonctionnement pour leur programme d'actions 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La stratégie de la Métropole de Lyon, présentée dans le cadre de son programme de développement économique 2016-2021, est d'accompagner les entreprises dans leur évolution, du créateur d'entreprise jusqu'au grand compte. Il s'agit d'accompagner l'entreprise tout au long de son parcours, en favorisant un maillage maximum avec l'écosystème local. L'enjeu est de lui permettre de bénéficier de la densité du tissu économique de la Métropole pour l'aider à se développer et pour générer un attachement particulier avec ce territoire qui l'a accompagné, de nature à favoriser son ancrage local.

Les pôles de compétitivité s'inscrivent pleinement dans cette dynamique en jouant sur le levier de l'innovation, de l'internationalisation et de l'accompagnement spécifique d'entreprises appartenant à une même filière économique.

Les pôles de compétitivité ont été créés en 2004 dans le cadre du lancement d'une politique industrielle en France et se concentrent sur le soutien à l'innovation. La phase III est arrivée à échéance fin décembre 2018 et les pôles de compétitivité Axelera, CARA, Techtera, Tenerrdis et Lyonbiopôle ont été retenus à l'appel à candidature pour la phase IV des pôles de compétitivité. Le conseil d'administration du pôle de compétitivité Imaginove a fait le choix de fusionner partiellement avec le pôle Minalogic et de ne pas candidater à la phase IV des pôles de compétitivité.

Cette nouvelle phase exige des pôles de renforcer le développement international, en particulier au niveau européen, de maximiser les alliances entre les pôles et les structures issues du programme investissements d'avenir sur les thématiques communes, tout en préservant les acquis d'animation de réseau et de filière, d'émergence de projets ("usine à projets") découlant sur la mise sur le marché de produits innovants ("usine à produits") développés dans les phases précédentes.

II - Objectifs

Les pôles de compétitivité, les Clusters Lumière et EDEN et le réseau FoodTech sollicitent le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre leurs programmes d'actions 2020 qui s'inscrivent pleinement dans les priorités sectorielles du programme de développement économique de la Métropole.

Sur le territoire de la Métropole, 5 pôles de compétitivité accompagnent les entreprises dans leur développement et sont financés par la Métropole aux côtés de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Axelera : chimie-environnement,
- CARA : cluster européen sur les systèmes de mobilité,
- Tenerrdis : transition énergétique et énergies renouvelables,
- Techtera : textiles et matériaux souples,
- Lyonbiopôle : santé.

Le pôle de compétitivité Minalogic, dédié aux technologies du numérique, est également présent sur le territoire de la Métropole.

Les clusters viennent compléter cette dynamique en ayant pour objectif d'engager des démarches partenariales pour mettre en œuvre des stratégies communes et porter des projets afin d'accroître la compétitivité des entreprises positionnées sur un même marché. Pour ce faire, les clusters agissent sur différents leviers : le développement de produits/services, la formation, le développement commercial, l'internationalisation, la gestion des ressources humaines. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à ces dynamiques.

III - Proposition de financement pour l'année 2020

1° - Pôle de compétitivité Axelera

La Région Auvergne-Rhône-Alpes se place au 1^{er} rang français de production industrielle chimique avec un chiffre d'affaires de plus de 80 milliards d'euros. La densité du tissu productif, l'intensité de l'activité de recherche et d'innovation ainsi que la qualité du bassin d'emploi donnent au pôle de compétitivité Axelera des moyens propices pour la mise en œuvre de sa stratégie visant à conjuguer chimie et environnement. Axelera représente un atout essentiel dans la politique de développement économique en faveur des cleantech que la Métropole met en œuvre et adresse de nombreux enjeux de l'industrie du futur, priorité métropolitaine. Le pôle compte plus de 350 adhérents.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3357 du 18 mars 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 107 000 € au profit d'Axelera dans le cadre de son programme d'actions 2019.

Après 14 années d'existence et plus de 380 adhérents, Axelera a contribué au renforcement et au rayonnement de l'écosystème chimie-environnement en Auvergne-Rhône-Alpes. Près de 400 projets de recherche & développement (R&D) ont été labellisés par le pôle permettant la mobilisation de 940 M€ de financement dont la moitié d'origine privée. Le taux de succès au fonds unique interministériel (FUI) est de plus de 70 % et de 75 % aux projets structurants pour la compétitivité (PSPC-Régions). Le pôle a également répondu aux attentes de l'usine à produits avec, notamment, la mise en place de l'Axelera business club, de l'Axelera invest club et de l'Axelera digital club.

Le bilan des actions 2019 est le suivant :

- mise en œuvre de la phase IV du pôle de compétitivité,
- sur l'innovation : intensification des journées techniques et des rendez-vous de l'Axelera digital club (transformation digitale des industries chimiques et de l'environnement) ; développement du projet sur l'intelligence artificielle ; en vue de projets européens, mise en place de partenariats stratégiques au niveau national et européen,
- sur l'accompagnement des entreprises : continuation de l'Axelera business club, développement des rencontres donneurs d'ordre/fournisseurs, participation au congrès Plant based summit en mai 2019 à Lyon ; renforcement du parcours de financement des jeunes entreprises innovantes (Axelera invest club),
- sur l'international : accompagner le développement à l'export, promotion des territoires régionaux et métropolitains.

b) - Programme d'actions pour 2020 et plan de financement prévisionnel

Les actions du pôle en 2020 se déclineraient, notamment, comme suit :

- la mise en œuvre de la phase IV du pôle de compétitivité,
- sur l'innovation : continuation des journées techniques, de la dynamique sur l'intelligence artificielle, et du développement de projets européens, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME) et, en lien avec les compétences métropolitaines en matière de services urbains, développer le sujet hydrogène pour l'industrie,
- sur l'accompagnement des entreprises : continuation de l'Axelera business club et de l'Axelera invest club, intensification des appels à recherche de solutions dans le réseau Axelera, animation d'un espace web dédié aux recherches de compétences,

- sur l'international : accompagner le développement à l'export (une vingtaine de missions cofinancées), promotion des territoires régionaux et métropolitains.

Le budget prévisionnel d'Axelera pour l'année 2020, d'un montant de 1 824 075 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	1 092 000	cotisations, prestations et contributions privées	881 075
autres services extérieurs, frais généraux, impôts et taxes	198 075		
actions stratégie	0	État-Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) (transfert Région Auvergne-Rhône-Alpes -AuRA-)	230 000
actions Innovation, adhérents et compétences	129 000	Région AuRA	546 000
développement international	305 000	Métropole de Lyon	107 000
promotion et communication	100 000	Grenoble Alpes Métropole	25 000
		Clermont Auvergne Métropole	35 000
Total	1 824 075	Total	1 824 075

Il est proposé d'attribuer une subvention de 107 000 € à l'association Axelera pour son programme d'actions 2020, montant identique à 2019.

2° - Pôle de compétitivité CARA

CARA se présente comme le réseau français référent en Europe pour répondre aux défis mondiaux de la mobilité urbaine et des véhicules de demain. CARA développe 3 activités : innover (anticiper et élaborer les solutions de demain), démontrer (évaluer l'innovation en situation réelle) et développer (accélérer la croissance et l'accès au marché). Ces actions permettent de répondre aux 2 missions principales du pôle :

- accompagner les adhérents de l'idée au marché sur le système de transport, la mobilité urbaine et les véhicules de demain,
- représenter la filière automobile et véhicules industriels en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'association CARA compte 210 membres à la fin de l'année 2019.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3357 du 18 mars 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de CARA dans le cadre de son programme d'actions 2019.

En 2019, les principales actions du pôle se sont traduites par :

- la mise en œuvre de la phase IV du pôle de compétitivité,
- l'organisation d'une dizaine de think tank, séminaires d'information autour des 5 programmes de recherche pour faire germer des projets,
- l'organisation en tant que partenaire privilégié, aux côtés de l'association AVERE, de l'événement international EVS 32 sur l'électromobilité qui a eu lieu à Eurexpo au mois de mai 2019,
- la participation du pôle au salon Solutrans, en novembre 2019, salon auquel seront adossées les journées scientifiques du pôle, ainsi que le développement d'un stand sur le volet formation.

b) - Programme d'actions pour 2020 et plan de financement prévisionnel

Les actions du pôle CARA pour 2020 se déclineront, notamment, comme suit :

- la mise en œuvre de la phase IV du pôle de compétitivité,

- la croissance du réseau du pôle avec 3 axes stratégiques : consolider et augmenter la taille du réseau, accroître sa visibilité et développer de nouveaux services,
- développer les collaborations et partenariats prioritaires avec les 4 pôles automobiles français, d'une part et avec 4 pôles régionaux : Axelera, Minalogic, Tenerrdis et Cimes, d'autre part,
- accompagner le déploiement opérationnel de projets démonstrateurs sur les territoires, notamment en matière de logistique urbaine et d'hydrogène mobilité sur la Métropole.

Le budget prévisionnel de CARA pour l'année 2020, d'un montant de 1 842 159 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	521 538	cotisations, prestations et contributions privées	290 634
		État-DIRECCTE (transféré à la région AuRA)	208 000
		Région AuRA	399 625
actions stratégie, innovation, international, impôts et taxes	470 621	Métropole de Lyon	56 400
		Annemasse agglomération	12 500
		Clermont Auvergne Métropole	20 000
contribution en nature (mise à disposition, etc.)	850 000	Montpellier Métropole	5 000
		contribution en nature (mise à disposition, etc.)	850 000
Total	1 842 159	Total	1 842 159

Il est proposé d'attribuer une subvention de 56 400 € à l'association CARA pour son programme d'actions 2020, montant identique à 2019.

3° - Pôle de compétitivité Techtera

Techtera est le pôle de compétitivité des textiles techniques et matériaux souples depuis juillet 2005. Au sein de la Région AuRA sont produits 12,5 % du tonnage européen des textiles fonctionnels, représentant un chiffre d'affaires de près de 2 000 000 000 € et environ 10 000 emplois. Le tissu d'entreprises innovantes est très dynamique, le pôle de compétitivité compte plus d'une centaine d'adhérents. Cette position de leader européen est confortée par la présence d'acteurs académiques et de centres techniques reconnus. L'ambition stratégique du pôle Techtera consiste à développer une filière industrielle basée sur 3 axes complémentaires : soutenir l'innovation technologique et lever les verrous technologiques, organisationnels, structurels ou de marché, faciliter la montée en puissance de l'innovation dans les très petites entreprises (TPE) et les PME en leur offrant un environnement facilitateur et incitateur, porter les innovations sur les marchés en développement.

a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2019*

Par délibération du Conseil n° 2019-3357 du 18 mars 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 500 € au profit de Techtera dans le cadre de son programme d'actions 2019.

Au terme de l'année 2019, Techtera a permis à ses membres, près de 200, en particulier les PME, de la filière textile technique d'innover au travers de projets collaboratifs et ainsi de favoriser le développement de leur compétitivité, notamment dans les marchés du luxe, du transport, du bâtiment, de la sécurité et de la santé.

Le bilan des actions 2019 du pôle est le suivant :

- mise en œuvre de la phase IV du projet du pôle,
- pérenniser l'usine à projets sur les 5 marchés clés du pôle avec un focus sur 3 grands axes technologiques : les matériaux intelligents et à haute performance, la digitalisation et les nouveaux modèles économiques, l'économie circulaire et l'économie de ressources,

- renforcer les activités de rayonnement et de développement économique : l'interclustering européen avec les projets européens EU-Textile 2030 et Alliance, le développement des activités mode et luxe avec l'association du pôle avec les Fashiontech days et le programme Tendance, l'accompagnement au marketing digital avec le lancement du plan numérique PME dédié à la filière textile.

b) - Programme d'actions pour 2020 et plan de financement prévisionnel

Les actions du pôle en 2020 se déclineront, notamment, comme suit :

- mise en œuvre de la phase IV du projet du pôle,
- continuation de l'usine à projets sur les 3 grands axes technologiques avec, notamment, le renouvellement du partenariat avec le Japon, coordination du groupe de travail "composites souples" dans le cadre de composite Auvergne-Rhône-Alpes avec une présence sur les Journées européennes du composite (JEC), étude de faisabilité de l'implantation d'un démonstrateur de recyclage dans le cadre du comité stratégique de filière "mode et luxe",
- démarrage du Fablab industriel, Techtera Fab.

Le budget prévisionnel de Techtera pour l'année 2020, d'un montant de 1 865 325 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	870 284	cotisations, prestations et contributions privées	948 905
actions spécifiques (innovation, développement entreprises, etc.)	507 690	État-DIRECCTE (transféré à la Région AuRA)	133 333
international	367 351	Région AuRA	388 218
administrateurs	120 000	Métropole de Lyon	70 500
		Etat (DGA)	70 000
		Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)	10 000
		Europe	21 000
		Fonds propres Techtera	103 369
		administrateurs	120 000
Total	1 865 325	Total	1 865 325

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 70 500 € à l'association Techtera pour son programme d'actions en 2020, montant identique à 2019.

4° - Pôle de compétitivité Tenerrdis

Tenerrdis est le pôle de compétitivité de la transition énergétique. Il accompagne ses 230 adhérents, des start-up aux grands comptes sur les filières industrielles des nouvelles technologies de l'énergie. L'action du pôle se structure autour de 6 filières : production d'énergie renouvelable et insertion dans le mix décarboné, intelligence et cybersécurité des systèmes énergétiques, mobilité décarbonée, stockage et conversion d'énergie, micro-réseaux multivecteurs, efficacité énergétique bâtiment et industrie.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3357 du 18 mars 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 600 € au profit de Tenerrdis dans le cadre de son programme d'actions 2019.

Le bilan des actions 2019 du pôle est le suivant :

- mise en œuvre de la phase IV du projet du pôle,
- la valorisation des projets labellisés "Energized by Tenerrdis", et des projets de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) "initiatives PME" impliquant les adhérents du pôle,

- le lancement du club des partenaires Tenerrdis rassemblant l'ensemble des acteurs proposant des services aux PME sur le territoire régional,
- l'organisation de formation à la levée de fonds spéciale cleantech, en partenariat avec le pôle Axelera et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF),
- la participation à l'événement international EVS 32 sur l'électromobilité qui a eu lieu en 2019 à Lyon,
- la préparation de l'ouverture d'un bureau du pôle sur le territoire métropolitain,
- la participation aux consultations ayant permis l'élaboration du schéma directeur des énergies de la Métropole.

b) - Programme d'actions pour 2020 et plan de financement prévisionnel

Les actions du pôle en 2020 se déclineront, notamment, comme suit :

- mise en œuvre de la phase IV du projet du pôle,
- pour le pilier innovation, développer les projets d'innovation, notamment à l'Europe, et en partenariat avec les pôles de compétitivité Minalogic, Axelera, CARA, et Capenergies, contribution à la plate-forme S2 européenne sur l'hydrogène et développer le sujet transport/stockage d'hydrogène,
- sur le pilier développement des entreprises, développement d'un bureau du pôle sur le territoire métropolitain, accompagner les actions et démonstrateurs locaux comme le développement d'actions dans le cadre du schéma directeur des énergies de la Métropole, renforcer les événements thématiques, développement du volet formation avec le campus des métiers et des qualifications énergie,
- sur le pilier international, renforcer l'offre de services avec une boîte à outils export, développer l'accueil de délégations étrangères.

Le budget prévisionnel de Tenerrdis pour l'année 2020, d'un montant 1 674 774 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	848 540	cotisations, prestations et contributions privées	759 740
		État-DIRECCTE (transféré à la Région AuRA)	139 934
actions spécifiques (innovation, développement, international), impôts et taxes	576 234	Région AuRA	230 000
		Métropole de Lyon	37 600
contribution en nature	250 000	Grenoble Alpes Métropole	25 000
		Europe et autres projets	232 500
		contribution en nature	250 000
Total	1 674 774	Total	1 674 774

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 37 600 € à l'association Tenerrdis pour son programme d'actions 2020, montant identique à 2019.

5° - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle

Depuis sa création en 2015, Lyonbiopôle accompagne les entreprises innovantes du secteur de la santé. Rassemblant 226 adhérents en 2019, dont une grande majorité de PME (191), il s'attache à animer et fédérer les acteurs des biotechs, medtechs et digital healthtechs.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3357 du 18 mars 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 232 000 € au profit de Lyonbiopôle dans le cadre de son programme d'actions 2019.

Au terme de l'année 2019, les résultats préliminaires de Lyonbiopôle s'illustrent comme suit :

- 246 adhérents, soit presque 9 % de croissance par rapport à 2018,

- 17 projets de R&D collaboratifs accompagnés et financés en 2019,
- 80 événements (co)-organisés avec, au total, près de 4 000 participants dont :
 - . 11 ateliers et événements scientifiques abordant 9 thématiques principales (oncologie, infectiologie, immunothérapie, nutrition/microbiote, IA et santé, e-santé, neuro, maladies métaboliques, médecine régénérative),
 - . 48 ateliers et événements autour du développement économique des entreprises,
 - . 6 actions/événements sur le financement privé des entreprises, 25 accompagnements individuels d'entreprises et 12 études de ciblage réalisées pour le compte d'investisseurs,
 - . 4 événements d'open innovation et 6 études de ciblage pour le compte de grands groupes,
 - . Europe : 5 ateliers internationaux réalisés dans le cadre des projets EU Magia et SmartMed et 3 ateliers d'information sur les financements européens,
 - . 10 missions internationales et 68 PME accompagnées,
- plus de 200 rendez-vous individuels avec les adhérents de Lyonbiopôle.

b) - Programme d'actions pour 2020 et plan de financement prévisionnel

Le plan d'actions de Lyonbiopôle pour 2019-2022 décline les éléments de la feuille de route validée pour sa phase IV et vise à compléter son approche de stimulation de l'innovation par une démarche d'accélération des innovations qui en émergent. Il s'organise ainsi autour de 3 axes :

Axe 1 : Stimulation et accélération de l'innovation

- favoriser les rencontres entre experts et stimuler les partenariats par une animation continue de sa communauté scientifique, clinique et industrielle,
- renforcer l'accompagnement sur l'identification de pré-projets, leur formalisation et leur orientation vers les dispositifs de financement et les partenaires adéquats,
- multiplier les temps forts organisés ou co-organisés avec des partenaires, ex : ateliers d'idéation sur des sujets cross-technologiques,
- augmenter la visibilité et l'impact des animations en sollicitant des leaders d'opinion internationaux.

Axe 2 : Structuration, croissance et accompagnement de l'écosystème

- poursuivre le déploiement des actions et outils mis en place pour accompagner le développement économique des entreprises, en particulier *via* 3 programmes principaux : soutien au business développement, accompagnement en stratégie et financement, accès à la formation et à l'emploi,
- déployer 2 projets structurants autour du financement privé et de l'accélération des entreprises.

Axe 3 : Porter une ambition européenne et internationale

- créer des "portes d'entrée" sur les marchés étrangers pour favoriser l'émergence de nouvelles collaborations,
- soutenir l'internationalisation des entreprises,
- renforcer la participation de l'écosystème dans des programmes européens,
- augmenter la visibilité internationale de Lyonbiopôle et promouvoir les forces et compétences du territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Le budget prévisionnel de Lyonbiopôle pour l'année 2020, d'un montant total de 3 590 461 €, dont une assiette éligible de 3 027 400 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes privées	Montant (en €)	Subventions	Montant (en €)
direction générale	951 812	cotisations membres	428 500	État	500 000
		dotations fondateurs	327 000	Région AuRA	820 405

Dépenses	Montant (en €)	Recettes privées	Montant (en €)	Subventions	Montant (en €)
développement économique et international	906 088	nouveaux partenaires	105 000	Métropole de Lyon	232 000
		sponsoring ponctuel	66 500	Métropole de Lyon (demande complémentaire)	50 000
projets de R&D et stimulation de l'innovation	516 178	conventions de partenariats/annuaire	23 500	Grenoble-Alpes Métropole	40 000
		prestations de services	171 720	Clermont Auvergne Métropole	10 000
Centre d'innovation & business center	866 383	projets européens	32 500		
		sous locations	778 336		
		prestations de services infrastructures	5 000		
Projets structurants	350 000	Total 1	1 938 056	Total 2	1 652 405
Total	3 590 461	Total			3 590 461

Il est proposé un financement de la Métropole de Lyon à hauteur de 232 000 € pour accompagner l'association Lyonbiopôle en 2020 dans son programme d'actions, montant identique à 2019.

6° - Cluster Lumière

Le Cluster Lumière rassemble en son réseau les métiers de la filière de l'éclairage dans toute sa chaîne de valeur : fabricants de modules d'éclairage, maîtres d'œuvre, distributeurs/installateurs de solutions d'éclairage, architectes, concepteurs lumière, chercheur, etc. Le cluster compte près de 170 adhérents.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3357 du 18 mars 2019, la Métropole a attribué au Cluster Lumière une subvention de 43 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2019.

Les principales actions conduites par le cluster en 2019 sont les suivantes :

- la participation à la 2^{ème} édition du salon des professionnels de l'éclairage, Onlylight qui s'est tenue au mois de juin à Eurexpo,
- le lancement d'une campagne de communication autour du projet Lumen, autour de la pose de la 1^{ère} pierre,
- le développement international : l'organisation de missions lors des salons "Light&Building" à Francfort, "Light middle east show" à Dubaï, "Smart city world expo" à Barcelone,
- l'organisation d'événements de réflexion prospective sur des thématiques d'intérêt pour la filière : "lumière et santé", "intégration ouverte des fonctions dans le luminaire",
- l'organisation de la journée de l'éclairage innovant pour marquer le 10^{ème} anniversaire du cluster.

b) - Programme d'actions pour 2020 et plan de financement prévisionnel

Les actions du cluster en 2020 se déclineraient, notamment, comme suit :

- mise en réseau et développement commercial des entreprises : développement des soirées networking du cluster, refonte du site internet, développement de l'interclustering européen, dépôt d'un projet sur la formation dans la filière dans le cadre du programme d'investissements d'avenir,
- continuation du projet Lumen, le campus de la Lumière,
- animation de 3 journées du programme Onlylight Tour.

Le budget prévisionnel du cluster Lumière pour l'année 2020, d'un montant de 660 300 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
animation du réseau	202 797	cotisations, prestations et fonds dédiés	174 092
accompagnement des entreprises	118 685	Région AuRA	206 208
gouvernance	138 818	Métropole de Lyon	43 000
charges diverses	3 000	Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint Etienne Roanne	40 000
contribution volontaire	197 000	contribution volontaire	197 000
Total	660 300	Total	660 300

Il est proposé au Conseil d'attribuer au Cluster Lumière une subvention de fonctionnement d'un montant de 43 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2020, montant identique à 2019.

7° - Réseau FoodTech

Par délibération du Conseil n° 2019-3357 du 18 mars 2019, la Métropole a attribué au réseau FoodTech une subvention de 25 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2019.

La démarche FoodTech a été lancée en 2016 à Lyon, dans le cadre des réseaux thématiques de la French Tech. Dans une logique d'intégration de la diversité des initiatives territoriales, la Foodtech est constituée à l'échelle de la région et s'appelle à ce titre "FoodTech Lyon Auvergne-Rhône-Alpes" (FoodTech Lyon AuRA).

L'objectif principal de la FoodTech Lyon AuRA est de soutenir, en lien avec les dispositifs existants, les initiatives entrepreneuriales innovantes du champ à l'assiette. Elle couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la production, jusqu'à la consommation, en passant par la transformation et la distribution. Son enjeu est de détecter, faire émerger et faire croître les startups FoodTech sur le territoire.

Composé actuellement de plus de 30 acteurs, le réseau FoodTech Lyon AuRA comprend des entreprises (Panzani, Seb, Sodexo, Nutrisens, Valrhona, etc.), des pôles et clusters (Terralia, Cluster Bio, etc.), des animateurs de filières (ARIA, etc.), des centres de compétences (Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes -ISARA-, Novalim, CENS, Cité internationale de la gastronomie, etc.), des organismes de formation (ISARA), des incubateurs/accélérateurs/financeurs (Foodshaker, BoostinLyon, Angelor, le Village by CA, Incubateur EMLyon). Il est à noter que le consortium est régulièrement sollicité pour intégrer de nouveaux partenaires en son sein et a identifié plus de 200 startups et porteurs de projet sur le territoire.

Sans structure juridique propre, le réseau FoodTech Lyon AuRA est porté par l'ISARA.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2019

Le consortium FoodTech a organisé les événements suivants en 2019 :

- apéro FoodTech (11 juillet 2019) : événement qui fédère l'écosystème et des startups, avec plus de 170 participants dont 50 startups (30 ayant présenté oralement leur solution). Cet événement est une opportunité pour les startups de mieux se connaître et d'initier des collaborations entre elles (complémentarité sur la chaîne de valeur, mutualisation de moyens, partenariats commerciaux, etc.) mais aussi de faire le lien avec des directions d'innovation d'entreprises existantes, pour accélérer leur développement.

- B2Biz for startups, les rendez-vous business de la FoodTech Lyon AuRA (8 octobre 2019) : les rendez-vous BtoB ont été organisés pour répondre aux besoins des startups de rencontrer des entreprises et des financeurs de leur secteur. Côté entreprises, ce type d'événements leur permet de se connecter aux startups et d'alimenter leur stratégie d'open-innovation. Au cours de cette matinée, 32 startups ont rencontré les entreprises partenaires mobilisées ainsi que des industriels comme Martinet, Sodiaal, Aoste, La Vie Claire mais aussi des financeurs publics et privés. Plus de 200 rendez-vous ont été réalisés rassemblant près de 100 personnes à l'ISARA.

- open session avec Mille et un repas (18 juillet 2019) : une open session est un atelier de travail permettant de rassembler des startups autour d'une entreprise métier du consortium. L'objectif est de favoriser des échanges très qualitatifs et bienveillants entre une entreprise qui explique son métier, ses contraintes, ses attentes et 5 à 6 startups qui présentent leurs solutions innovantes. L'open session, organisée à H7, a permis de rassembler 6 startups autour de 3 collaborateurs de Mille et un repas (responsable innovation, responsable commercial et responsable achat). Les startups ont apprécié l'ouverture de l'entreprise, la présentation de problématiques

précises en toute transparence, la possibilité de découvrir cette entreprise sous des angles de vision différents. C'est aussi une occasion pour les startups de se rencontrer, de mieux se connaître et de s'entraider. Trois autres open sessions ont eu lieu fin 2019 avec le Ninkasi, Blédina et Valrhona.

Ces événements soulignent clairement la dynamique de la thématique, la capacité du consortium à mobiliser des acteurs au service des startups et de rassembler des startups très en demande d'appartenance à une communauté.

b) - Programme d'actions 2020 et plan de financement prévisionnel

La feuille de route 2020 du réseau FoodTech est composée d'événements sur la base de ceux déjà organisés en 2019, mais de taille plus importante ou avec une fréquence augmentée. Les événements supplémentaires sont actuellement en état de construction :

- un événement d'ambition nationale qui mettra les startups au centre du débat (sur le 1^{er} semestre 2020) : l'objectif est de transformer Lyon en la capitale de la FoodTech pour une journée ; des conférences par des entreprises et startups inspirantes, des tables rondes pour apporter des éléments business pour les startups et pour les entreprises avec l'idée de contenus destinés à faire grandir le public startup ; des rendez-vous B2B pour développer les liens entre startups et entreprises à l'échelle nationale ; un concours permettra d'attirer les startups, de les faire pitcher et de rendre visible leurs solutions innovantes ; une large communication sur cet événement, avec une couverture presse importante et une soirée festive est également prévue,

- des open-sessions tout au long de l'année entre startups et partenaires de l'écosystème pour travailler en intelligence collective sur des sujets d'intérêt,

- la représentation de la FoodTech Lyon AuRA au Salon international de l'alimentation à Paris.

Le budget prévisionnel du consortium FoodTech Lyon AuRA pour l'année 2020, d'un montant de 77 000 € est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes - Subventions	Montant (en €)
un équivalent temps plein	48 600	apport des partenaires (cotisations)	52 000
frais ISARA	10 000	Métropole de Lyon	25 000
déplacements	2 000	Région AuRA	sur projets
apéro FoodTech 2020	800		
open sessions	1 000		
Event 2020 / communication	14 600		
Total	77 000	Total	77 000

Il est proposé d'accorder à l'Institut ISARA une subvention de fonctionnement relative à la gestion de la FoodTech Lyon AuRA d'un montant de 25 000 € pour la réalisation de son plan d'actions 2020, afin d'accompagner le déploiement du consortium sur une thématique à forts enjeux pour le territoire (liens entrepreneuriat, santé, French Tech, Cité internationale de la gastronomie, stratégie alimentation de la Métropole, etc.), montant identique à 2019.

8° - Cluster EDEN

L'association EDEN a été fondée en 2008 par 6 entrepreneurs rhônalpins. Elle est basée à Lyon et rassemble aujourd'hui près de 130 petites et moyennes entreprises (PME) à l'échelle nationale, dont 30 sur le territoire de la Métropole, dans le domaine de la défense, de la sécurité et de la sûreté. Ces entreprises représentent 10 000 emplois et près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires, dont plus de la moitié à l'export. Elles couvrent 4 domaines d'activités complémentaires : équipements pour aéronefs, navires et véhicules, détection, protection et surveillance, ingénierie et essais, protection individuelle. Certaines entreprises sont des leaders dans les secteurs de l'énergie, du transport, de la santé et de la sécurité informatique. Rassemblées en fédération nationale, elles proviennent essentiellement des Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre Val de Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur. En mutualisant leurs savoir-faire et technologies les plus innovantes, les membres du cluster EDEN proposent des solutions personnalisées à des prix compétitifs. Cette communauté alliant expertise technique et parfaite connaissance des besoins du marché de la sécurité rend plus cohérente l'offre des entreprises françaises.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3573 du 24 juin 2019, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association EDEN dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2019. Les principales réalisations de l'association en 2019 s'articulent autour de 3 axes :

- animation de la communauté EDEN : 1^{ères} réalisations du groupe de travail "D3 remédiation" dédié à la dépollution pyrotechnique et NRBCE (nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques ou explosifs) avec présentation d'une offre commune sur MILIPOL, lancement d'une communauté de "PME cybersécurisée" avec une implication forte de PME lyonnaises,
- accompagnement des PME, notamment à l'export : en cumulé accueil de 54 PME, dont 21 de la Métropole, sur les pavillons EDEN organisés sur des salons internationaux (IDEX, SOFINS, Platinum, DSEI, MILIPOL),
- contribution active au "Pôle européen pour la sécurité globale - PESG", notamment aux groupes de travail visant à créer un lab sécurité et un showroom des technologies de sécurité pour respectivement expérimenter et présenter des solutions (produits, services, organisations, etc.). Le cluster EDEN a également contribué à assurer la promotion du projet PESG lors de MILIPOL, qui a eu lieu du 19 au 22 novembre 2019, en accueillant les équipes du PESG sur pavillon.

b) - Programme d'actions pour 2020 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions pour l'année 2020 se décline autour de 3 axes :

- développement et animation de la communauté lyonnaise EDEN : organisation d'une dizaine d'évènements dont une journée de sensibilisation à la cybersécurité en lien avec le groupe cyber EDEN, organisation d'une douzaine de réunions couvrant les 4 domaines d'activité du cluster, animation des groupes thématiques cyber et D3 remédiation,
- accompagnement des PME, notamment par l'organisation de pavillons communs de PME sur des salons internationaux (AERO SPI, Eurosatory, Indodefence Jakarta),
- contribution active au projet PESG, notamment aux travaux préparatoires sur le lab sécurité et le showroom sécurité.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2020, d'un montant de 325 700 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires et charges	134 200	cotisations	127 700
comptable	3 500	produits divers et transfert de charges	68 000
actions à l'international	55 000	subventions dont :	130 000
salons	50 000	État	80 000
animation/rayonnement Métropole de Lyon	15 000	Métropole de Lyon	50 000
communication	9 000		
incubateur/divers actions développement	5 000		
facturation locaux CCI de Lyon	4 000		
divers/services extérieurs	50 000		
Total	325 700	Total	325 700

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association EDEN dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'année 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement, pour l'année 2020, d'un montant total de 621 500 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition suivante :

- 107 000 € au profit de l'association Axelera,
- 56 400 € au profit de l'association CARA,
- 70 500 € au profit de l'association Techtera,
- 37 600 € au profit de l'association Tenerdis,
- 232 000 € au profit de l'association Lyonbiopôle,
- 43 000 € au profit du Cluster Lumière,
- 25 000 € au profit de l'Institut ISARA représentant la FoodTech Lyon AuRA,
- 50 000 € au profit de l'association EDEN.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Axelera, CARA, Techtera, Tenerdis, Lyonbiopôle, Cluster Lumière, l'Institut ISARA et l'association EDEN définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 621 500 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P02O2864 pour un montant de 503 500 € - opération n° 0P02O1576 pour un montant de 43 000 €, opération n° 0P02O2298 pour un montant de 25 000 €, et opération n° 0P02O4898 pour un montant de 50 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.